



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session
23-25 novembre 2005
Bangkok

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE SESSION DU SOUS-COMITÉ DES
PRATIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

QUESTIONS AYANT TRAIT AUX PRATIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

RÉSUMÉ

À sa première session, tenue à Bangkok du 30 juin au 2 juillet 2004, le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté a examiné plusieurs questions ayant trait aux stratégies mises en place par la CESAP pour lutter contre la pauvreté et formulé des recommandations. Il a aussi discuté des activités que la CESAP pourrait mener à l'avenir.

Le présent document contient une mise à jour de certaines questions traitées par le Sous-Comité, ainsi qu'un résumé des résultats de la réunion tenue à Bangkok par le Groupe d'experts sur le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale les 19 et 20 mai 2005. Le Comité est invité à examiner ce document et à donner de nouvelles indications quant aux besoins des pays membres et aux actions ou stratégies à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	1
I. LOGEMENT DES PAUVRES EN MILIEU URBAIN	1
II. DROITS RELATIFS AU LOGEMENT.....	3
III. PAUVRETÉ ET ENVIRONNEMENT	4
IV. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL.....	6
V. MICROFINANCEMENT	7
VI. LIENS ENTRE ZONES URBAINES ET RURALES.....	8
VII. PRODUITS BIOLOGIQUES	8
VIII. RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ RURALE.....	10
A. Recherche	10
B. Gestion du savoir.....	11
C. Questions de fond.....	11

Introduction

1. Le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté a tenu sa première session à Bangkok du 30 juin au 2 juillet 2004.
2. La Commission a été saisie à sa soixante et unième session d'un résumé des principaux problèmes examinés par le Sous-Comité (E/ESCAP/1334).
3. Le présent document contient une mise à jour des activités menées par la CESAP en rapport avec plusieurs questions ayant trait à la réduction de la pauvreté et dans lesquelles le Sous-Comité a vu des éléments à intégrer à la stratégie de la CESAP dans ce domaine. De plus, on y trouve les recommandations issues de la réunion que le Groupe d'experts sur le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale a tenue en mai 2005.

I. LOGEMENT DES PAUVRES EN MILIEU URBAIN

4. La cible 11 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement consiste à réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Pour y parvenir, il est essentiel de trouver les moyens de garantir aux pauvres des villes un logement convenable, adéquatement situé et d'un prix abordable. Dans l'Asie et le Pacifique, nombreux sont les acteurs, parmi les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé, qui ont, souvent en partenariat, pris des initiatives novatrices en matière d'habitations à bon marché, qui ont permis d'améliorer tangiblement la vie des citadins pauvres.
5. S'appuyant sur ces initiatives, la CESAP a lancé un projet régional sur trois ans, financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement, ayant pour objet de renforcer la capacité des décideurs et des gestionnaires à mettre en place de façon efficace des programmes de logement pour les citadins pauvres. Le projet comporte deux volets, un volet régional et un volet national, et permettra aux parties prenantes de tester des pratiques innovantes au niveau local tout en apprenant les uns des autres et en mettant à profit le savoir déjà disponible dans la région.
6. Au titre du volet régional, on est en train de mettre en place un centre de documentation régional en ligne qui encouragera l'acquisition et le transfert de connaissances sur ce qui se fait en matière de logements à bon marché de façon à renforcer la capacité des organismes publics, des ministères, des organisations non gouvernementales et du secteur privé de concevoir et d'exécuter des politiques et des programmes de logement social urbain plus efficaces dans le cadre de leurs campagnes de réduction de la pauvreté. Pour que ce service corresponde aux besoins de la région, il consistera au départ en un forum virtuel faisant circuler les connaissances entre les responsables nationaux ou locaux impliqués dans le volet national du projet. Il comprendra des documents de référence et des outils de formation en ligne; une fois opérationnel et perfectionné, il sera ouvert aux décideurs et aux praticiens de la région et au-delà.

7. Dans le cadre du volet national, la CESAP aide quatre des pays les moins avancés de la région (Cambodge, Mongolie, Népal et Timor-Leste) à renforcer leur capacité de mettre en œuvre des politiques et programmes efficaces de logement à bon marché en sensibilisant les pouvoirs publics et leurs partenaires à différentes options possibles, en réalisant un projet de démonstration et en faisant de la formation. Au Cambodge et au Timor-Leste, on s'est surtout attaché à voir comment la politique nationale du logement, récemment élaborée, pouvait devenir opérationnelle; en Mongolie, les activités menées portent en grande partie sur les droits relatifs au logement.

8. Ce volet du projet comprend aussi l'organisation au niveau national d'un dialogue rassemblant les parties prenantes (telles que les administrations centrales et locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organismes d'aide internationaux), qui a eu lieu au Cambodge (en avril 2005) et en Mongolie (en juin 2005) et est prévu pour la fin de 2005 au Népal et au Timor-Leste. Au Cambodge, les parties prenantes ont parlé des problèmes de logement de plus en plus aigus dans les villes secondaires et de la possibilité pour les pouvoirs publics locaux et les organisations non gouvernementales de s'inspirer de l'expérience de Phnom Penh. En Mongolie, elles ont ainsi eu l'occasion de discuter en profondeur des moyens de renforcer l'offre de logements pour les ménages à faible revenu, d'améliorer la législation existante et de financer des technologies et des matériaux permettant de construire des habitations peu onéreuses et écologiques.

9. Le projet concerne avant tout le logement à bon marché, mais il vise aussi à encourager le secteur privé à construire pour les catégories à revenu intermédiaire ou moyen, car il est difficile d'améliorer les conditions de logement des plus pauvres sans que la demande de logement soit satisfaite pour d'autres catégories de revenu. De plus, un système efficace de financement au logement étant essentiel pour améliorer les conditions de logement dans un pays, le projet accorde une grande attention à la question, tant pour les pauvres que pour les catégories à revenu moyen. Toujours à ce propos, on étudie actuellement la situation de l'offre et de la demande au Cambodge, en Mongolie et au Timor-Leste, avec l'appui technique du Gouvernement français, dans le but de formuler des propositions pour la création dans ces pays d'un secteur du financement au logement.

10. Le projet comporte des projets de démonstration pour le renforcement des capacités qui auront lieu à Battambang (Cambodge), Oulan-Bator (Mongolie), Katmandou (Népal) et Dili (Timor-Leste); il inclut aussi la création dans ces pays de «centres de documentation urbains», qui visent à assurer la durabilité du renforcement des capacités.

11. Les campagnes de logement pour les catégories urbaines à faible revenu exigeant des interventions dans plusieurs domaines (aménagement du territoire, infrastructures, construction, organisation communautaire, etc.), la CESAP encourage les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les organismes donateurs à s'unir pour exécuter les projets de démonstration. Son principal objet étant de renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes de concevoir et d'exécuter des politiques et des programmes de logement efficaces, le projet cherche

également à nouer des alliances avec d'autres organismes d'aide internationaux afin de prendre le relais après le renforcement des capacités et d'aider les gouvernements concernés à réaliser des programmes de logement concrets. Parmi les organisations qui participent aux projets du volet national figurent le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Deutscher Entwicklungsdienst (DED) [Service allemand de développement], le Réseau asiatique pour le droit au logement et la Banque mondiale.

II. DROITS RELATIFS AU LOGEMENT

12. Le travail entrepris par la CESAP pour définir des pratiques innovantes en matière de réduction de la pauvreté a abouti à la prise en compte d'un facteur additionnel: la pertinence en la matière d'une approche fondée sur les droits. Pareille approche suppose que les personnes soient reconnues comme acteurs clés de leur propre développement et que soient évaluées et analysées les demandes et les responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans ces pratiques, ainsi que les besoins en capacités des parties prenantes pour que celles-ci puissent satisfaire à leurs obligations et la mesure dans laquelle les pratiques concernées s'inspirent des normes et principes afférents aux droits de l'homme. À cet égard, on n'en est qu'au début du travail d'analyse de cette pertinence de l'approche fondée sur les droits.

13. En juin 2004, la CESAP a organisé en collaboration avec ONU-Habitat, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre sur le droit au logement et les expulsions (COHRE) un dialogue régional de trois jours sur les droits relatifs au logement, avec pour principaux objectifs de mieux faire comprendre en quoi consiste pratiquement une approche fondée sur les droits et de faciliter le dialogue entre les acteurs à même de concrétiser les droits relatifs au logement. Les participants ont aussi été consultés quant aux activités futures à mener dans ce domaine par la CESAP et le Programme des Nations Unies sur les droits au logement. Ce dialogue a donné lieu à un ensemble de recommandations ébauchant des mesures concrètes que les pays pourraient prendre; deux pays qui ont participé au dialogue ont décidé de mesures qui en sont la conséquence directe tandis que plusieurs autres prévoient à titre de suivi les activités suivantes:

a) Au Cambodge, la municipalité de Phnom Penh a désigné un responsable chargé plus spécialement des droits relatifs au logement dans le contexte du logement à bon marché (une des recommandations issues du dialogue régional);

b) En Mongolie, la réalisation, la mise en œuvre et le suivi des droits relatifs au logement ont été retenus comme un des trois principaux thèmes du dialogue national tenu à Oulan-Bator les 2 et 3 juin 2005 dans le cadre du projet pour le logement des pauvres en milieu urbain mené par la CESAP au titre du Compte pour le développement. À la suite du dialogue national, à l'occasion duquel nombre de participants ont dit mal connaître les principes et outils disponibles pour défendre le droit au logement, il est prévu d'organiser trois jours de formation entièrement consacrés à la question dans la première semaine de novembre 2005;

c) Sri Lanka étudie actuellement les moyens d'intégrer les droits relatifs au logement dans le processus de révision de la politique nationale du logement;

d) En Thaïlande, le dialogue a alimenté la réflexion sur l'organisation d'un colloque international sur l'architecture et les droits de l'homme, qui aurait lieu à Bangkok en 2005;

e) De plus, le dialogue a été l'occasion pour le Haut Commissariat aux droits de l'homme de rassembler les praticiens dans le cadre d'un forum qui s'est tenu à Bangkok le 14 décembre 2004 et auquel Miloon Kothari, Rapporteur spécial de l'ONU sur le logement convenable, a été invité à intervenir.

14. On retiendra surtout du dialogue régional la complexité de la problématique et la nécessité d'instaurer la confiance entre les parties prenantes (des juristes aux praticiens travaillant sur le terrain) et d'obtenir qu'elles parlent le même langage. Lancer ce processus était un des objectifs premiers du dialogue, mais il est clair, eu égard aux disparités existantes, que la tâche n'est pas terminée. C'est pourquoi la CESAP a révisé les recommandations issues du dialogue pour en rendre l'application par les parties prenantes plus facile et continue de chercher des mécanismes susceptibles de concilier les vues de ceux qui, pour garantir le droit au logement, prônent l'adoption de nouvelles lois et de ceux qui croient plutôt à des programmes effectifs.

15. On retiendra aussi du dialogue la nécessité de montrer avec plus d'exemples concrets comment on peut appliquer les droits relatifs au logement et traduire dans les faits les nombreuses lois et conventions déjà existantes, et quelles sont les bonnes pratiques. Plusieurs exemples ont déjà été donnés lors du dialogue, mais il reste à les compléter par d'autres et à en faire une analyse critique pour inspirer et motiver ceux qui cherchent à intégrer à leur travail une approche fondée sur les droits.

16. Les recommandations issues du dialogue régional ont été présentées à la première session du Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté au titre des activités programmatiques futures de la CESAP. La Division s'efforce actuellement d'intégrer l'approche fondée sur les droits dans tout ce qu'elle fait, y compris en matière de pauvreté, notamment pour ce qui concerne sa contribution au deuxième rapport régional sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été publié en septembre 2005¹.

III. PAUVRETÉ ET ENVIRONNEMENT

17. Désireuse d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnes qui travaillent dans le secteur informel de la récupération des déchets, communément appelées «chiffonniers», la CESAP est en train de lancer dans quelques villes du Bangladesh, de Sri Lanka et du Viet Nam des projets de

¹ *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.27).

démonstration visant à intégrer au système officiel de gestion des déchets solides le système existant de manière décentralisée au niveau communautaire. Les ramasseurs opèrent souvent dans des décharges à ciel ouvert, au mépris de leur santé. De plus, avant d'arriver à la décharge, les déchets ont été salis et abîmés, ce qui réduit leur valeur de revente, et 70 à 80 % des déchets solides générés par les villes sont des déchets organiques, qui doivent de toute façon être jetés, même après récupération de tout ce qui est recyclable.

18. La démarche proposée par la CESAP consiste à décentraliser et à ouvrir des installations de traitement au niveau des quartiers pour récupérer les matériaux recyclables à la source, ce qui accroît leur valeur de revente, et pour faire du compost avec les déchets organiques. Ces installations seraient gérées par la collectivité et feraient participer les ramasseurs, qui collecteraient en porte à porte les déchets non triés, recyclables et organiques. Au centre de traitement, les déchets recyclables seraient triés et vendus à des brocanteurs et les déchets organiques transformés en compost et vendus à des marchands d'engrais. Les ramasseurs tireraient leurs revenus d'une redevance perçue pour la collecte et de la vente des matériaux recyclables et du compost. Le tri et le traitement des déchets au niveau du quartier, dans de meilleures conditions de propreté et de contrôle, leur garantiraient un revenu plus stable et des conditions de travail plus hygiéniques.

19. Le projet innove aussi par la méthode de compostage choisie : le compostage aérobie manuel en caissons ou en andains. Le processus est étroitement contrôlé de manière à maintenir une température optimale et ne dégage pratiquement aucune odeur, ce qui rend son utilisation possible en zone résidentielle ou commerciale.

20. Beaucoup d'administrations locales et d'organisations non gouvernementales ont voulu faire du compost à partir de déchets solides, mais n'ont pas trouvé à le vendre en grandes quantités. Cela est pris en compte dans le projet: le compost est vendu à une société d'engrais qui l'enrichit en éléments nutritifs pour le transformer en un engrais organique, non seulement moins cher que les engrais chimiques, mais aussi utile pour reconstituer la teneur en matière organique du sol et accroître ainsi le rendement agricole. Le projet fait donc des déchets urbains une ressource pour les zones rurales.

21. La CESAP prévoit de lancer un projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sur la base des mêmes principes de décentralisation, de gestion communautaire et de récupération. Financé par le Gouvernement allemand, ce projet fera l'inventaire des pratiques innovantes en matière de gestion décentralisée et communautaire et de gestion des eaux usées, et comprendra des projets de démonstration dans deux pays. Il visera à établir des modèles de gestion de l'eau et des eaux usées et commencera au début de 2006.

IV. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

22. La CESAP a aussi retenu les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme l'une des composantes de son travail en matière de réduction de la pauvreté. En effet, les pauvres, hommes ou femmes, sont souvent exclus des retombées des TIC et ne peuvent bénéficier des possibilités que ces technologies offrent en matière de revenu, d'accès aux services ou de participation aux affaires publiques. Parmi les pauvres, ceux des zones rurales sont particulièrement désavantagés étant donné les faibles taux de connectivité et d'alphabétisation. Pour surmonter ces handicaps, des télécentres communautaires ont été établis dans beaucoup de pays mais seuls quelques-uns se sont avérés d'une utilité durable pour la collectivité.

23. Le Gouvernement malaisien et ses partenaires ont exécuté avec succès des projets de services TIC pour communautés rurales en plusieurs endroits dans le pays, notamment dans l'État de Selangor (un projet mené par le Gouvernement de l'État dans 60 localités) et dans une communauté rurale reculée de l'État de Serawak (le projet e-Bario). D'autres projets en sont à divers stades d'exécution et constituent autant d'expériences dont on peut dégager des bonnes pratiques et des enseignements.

24. Toutefois, beaucoup de ces expériences, qui peuvent servir de base au développement des capacités d'autres pays de la région, n'ont pas été complètement inventoriées, analysées ou diffusées. Cet inventaire, analyse et diffusion de l'expérience malaisienne fait l'objet d'un projet, actuellement en cours et financé par la CESAP et la Malaisie, destiné à renforcer les capacités de concevoir et d'exécuter des services TIC pour les communautés rurales et renforcer le taux de réussite et d'impact de ces services.

25. À cette fin, trois initiatives gouvernementales, dont l'analyse a commencé, ont été retenues: InfoDesa, Rural Internet Programme et e-Bario. Les deux premiers sont de grands programmes de création de télécentres communautaires, tandis que le troisième consiste en une intervention ponctuelle visant à connecter par satellite une communauté très isolée. Outre ces trois projets, la CESAP procède actuellement à une compilation des exemples de télécentres ruraux, qui donnera lieu à un manuel.

26. La CESAP s'est associée à l'Institut national malaisien d'administration publique (INTAN) pour élaborer ce manuel, qui reprendra plusieurs études de cas intéressants parmi les télécentres malaisiens et en analysera les principales leçons.

27. La compilation des projets relève de l'INTAN et de ses institutions partenaires, qui suivent pour ce faire les lignes directrices établies par la CESAP et consistant en un ensemble de points que la personne chargée de la compilation doit examiner pour n'oublier aucun aspect important de l'analyse. Sont notamment considérés la participation des parties prenantes à la conception et à la gestion des centres, la durabilité du projet, la possibilité de le reproduire dans un autre contexte et les problèmes de fond posés par le projet.

V. MICROFINANCEMENT

28. L'Année internationale du microcrédit (2005) a appelé l'attention du monde sur l'importance du microfinancement. Déjà, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement avait reconnu l'importance du microfinancement, qui contribue à amplifier les retombées sociales et économiques du secteur financier. Il y était aussi demandé que les institutions financières facilitent l'accès au financement, y compris le financement par émissions d'actions, aux microentreprises et que soient encouragées les innovations financières du secteur privé.

29. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la CESAP a organisé une table ronde sur la pauvreté et le microfinancement pour commémorer l'Année internationale; ça a été l'occasion pour les experts et les praticiens d'échanger leurs vues sur les moyens de promouvoir le microfinancement en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté et de réalisation des objectifs de développement convenu sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

30. Microfinancement est un terme large englobant les coopératives de crédit qui contribuent à la réduction de la pauvreté dans beaucoup de pays. Il est ressorti de la table ronde que, pour encourager le microfinancement, il fallait d'abord comprendre les conditions à réunir pour qu'un pays formule une stratégie nationale dans ce domaine, ainsi que le rôle de chaque acteur. Dans chaque pays, un cadre réglementaire approprié et adapté au contexte national doit être mis en place. Il importe aussi de renforcer les capacités de comprendre les clients et les marchés et de concevoir le produit qu'il faut à un prix adéquat. De plus, il devrait y avoir une coordination entre les secteurs de façon à ce qu'ils aient une vision commune du microfinancement.

31. La viabilité et le rayonnement du microfinancement demeurent un problème majeur car la demande est encore largement supérieure à l'offre. Il y a d'autres difficultés: dans quelle mesure les pauvres peuvent partager la charge que représente un secteur viable du microfinancement; les taux d'intérêt différents selon les programmes et les organisations sont certes à la portée des pauvres, mais risquent de ne pas être financièrement viables et de requérir un apport constant de fonds extérieurs. Ainsi, il est encore possible d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services de microfinancement en améliorant les conditions du marché. Il convient d'examiner de près les domaines (tels que santé et éducation) pour lesquels des subventions en faveur du microfinancement seraient peut-être plus appropriées que du microfinancement fonctionnant selon les lois du marché.

32. En Thaïlande, on trouve plusieurs cas où le microfinancement communautaire a été déterminant dans le renforcement des capacités et l'autonomisation des pauvres. Le microfinancement contribue au fait que les pauvres participent activement à la planification et à la prise de décision et les aide ainsi à s'affirmer davantage. Au Bangladesh, où ils desservent 13 millions de ménages, les établissements de microfinancement sont devenus des instruments d'intervention efficaces en matière de réduction de pauvreté.

VI. LIENS ENTRE ZONES URBAINES ET RURALES

33. Les pauvres tant des zones urbaines que des zones rurales avoisinantes peuvent tirer bénéfice d'une meilleure coordination et d'une meilleure intégration de la planification du développement et de la réduction de la pauvreté. Grâce à des communications et à des transports meilleurs, les liens existant entre zones urbaines et rurales peuvent être exploités pour trouver dans les villes des débouchés pour la main-d'œuvre, les biens et les services ruraux et pour approvisionner les campagnes en biens et en services provenant des villes.

34. En 2003, la CESAP a organisé une réunion d'experts sur les liens entre ville et campagne à Siem Reap (Cambodge) pour examiner les recherches et les publications disponibles ainsi que les projets pilotes que le PNUD et ONU-Habitat mènent ensemble en Indonésie et au Népal. À la suite de cette réunion, la CESAP a lancé un projet sur les liens ville-campagne qui sera financé par le Gouvernement japonais.

35. Ce projet a pour but de tester des mécanismes de planification intégrés susceptibles de renforcer les liens matériels, économiques et sociaux entre les petites villes et les zones rurales périphériques, de façon à exploiter le potentiel offert par ces villes sur le plan de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et de la prévention de l'exode rural vers les mégapoles. Pratiquement, il consiste à définir et à tester des méthodes de planification et des stratégies de développement local qui se fondent sur les liens ville-campagne pour réduire la pauvreté, et à renforcer dans quelques villes choisies à cet effet la capacité des parties prenantes, y compris des pouvoirs publics, à entreprendre des programmes de réduction de la pauvreté basés sur les liens ville-campagne.

36. La première phase du projet a consisté à inventorier des études de cas en Indonésie, au Népal et aux Philippines et à exécuter un projet de démonstration au Cambodge. La deuxième phase commencera à la fin de 2005 et consistera en des projets de démonstration dans la République démocratique populaire lao.

37. À l'issue du projet, on connaîtra mieux l'effet des liens ville-campagne sur la pauvreté; l'expérience et les enseignements tirés du projet seront diffusés au titre du renforcement des capacités. Le projet donnera lieu à une «boîte à outils» contenant les études de cas, les résultats des projets de démonstration et des lignes directrices en vue de la reproduction et de la diffusion des bonnes pratiques.

VII. PRODUITS BIOLOGIQUES

38. Que ce soit en Asie et dans le Pacifique ou ailleurs, l'agriculture verte et biologique a fait la preuve de son intérêt sur les plans notamment écologique et économique, ainsi que des perspectives commerciales qu'elle ouvre aux pays en développement. C'est pour cette raison que la CESAP et le Gouvernement chinois, en collaboration avec l'Association chinoise de l'alimentation biologique

(CGFA), ont organisé un colloque international sur les retombées des systèmes nationaux et internationaux de certification des produits agricoles biologiques sur les exploitants pauvres, ainsi que sur les éventuels systèmes de remplacement et les mesures d'appui en faveur des pauvres.

39. Au colloque, il a été noté que, dans nombre de pays, le marché des produits biologiques n'était qu'à ses balbutiements par rapport aux marchés d'exportation plus développés, mais que la classe moyenne urbaine de la région – elle-même en expansion – était de plus en plus demandeuse de ces produits. Ainsi, il existait un marché national, et surtout local, pouvant contribuer à réduire la pauvreté parmi les agriculteurs pauvres de la région; par ailleurs, l'encouragement de la production locale pouvait stimuler le marché local.

40. Un grand problème que rencontrent les agriculteurs pauvres de l'Asie et du Pacifique qui pratiquent la culture biologique, en particulier les agriculteurs femmes, est la certification de leurs produits. Ils n'obtiennent cette certification qu'après avoir surmonté toute une série d'obstacles, surtout lorsqu'il s'agit d'exporter. Leur faible taux d'alphabétisation fait qu'ils méconnaissent les normes afférentes aux produits biologiques et se montrent défaillants dans la tenue des registres ou l'établissement des documents nécessaires. De plus, le coût que représente la nécessité d'obtenir une certification pour chaque marché ne peut être amorti par la production d'exploitations généralement petites, pour lesquelles il ne peut y avoir d'économies d'échelle. La création d'associations de producteurs biologiques et l'instauration de garanties collectives et de systèmes de contrôle interne sont le meilleur moyen pour les agriculteurs pauvres d'obtenir les certifications nécessaires à moindre coût; c'est donc une chose à encourager activement. Enfin, des rapports plus étroits entre producteurs et consommateurs, qui rendraient les processus de production, de transformation et de commercialisation plus transparents pour le consommateur, pourraient renforcer la confiance, et donc les ventes, sans besoin de certification.

41. Toutefois, l'appui aux agriculteurs pauvres qui veulent se lancer dans la culture biologique ne devrait pas se limiter à l'introduction de certificats de garantie collectifs; il faut aussi de la formation et des services consultatifs sur les méthodes de culture biologiques et les documents afférents à ce type de culture, un soutien pendant la conversion, des facilités de crédit, des accords de rachat, des plans de commercialisation et des réseaux d'information entre agriculteurs. Il ressort aussi de l'expérience de la Chine et de l'Inde que l'implication du secteur privé est essentielle.

42. Un facteur important entravant le développement des produits biologiques en Asie et dans le Pacifique est le fait que l'information ne circule pas. À cet égard, la CESAP et la CGFA ont lancé OFGF.NET, qui se veut une plate-forme d'échange d'informations, au même titre que CityNet et LOGOTRI, les deux autres associations régionales créées par la CESAP. La CGFA, qui héberge le secrétariat de l'OFGF, n'a ménagé aucun effort pour faire connaître OFGF.NET dans les organisations internationales de l'Asie et du Pacifique telles que la CESAP, l'ASEAN ou l'APEC.

43. Au colloque évoqué plus haut, il a été demandé à la CESAP, à la CGFA et au Centre chinois de production d'aliments biologiques (CGFDC) d'organiser un forum Asie-Pacifique sur la production, la transformation et la commercialisation des produits biologiques afin de voir s'il était possible de fonder une alliance Asie-Pacifique pour l'agriculture biologique et d'en rédiger les statuts et les principes. En seraient membres des organisations non gouvernementales, le secteur privé et des associations d'agriculteurs. Ses objectifs pourraient être:

a) Encourager la production, la transformation et la commercialisation de produits biologiques en vue de réduire la pauvreté parmi les agriculteurs, en particulier les agriculteurs femmes;

b) Aider les pays à simplifier les systèmes de certification et de garantie, les normes locales et les procédures, de manière à renforcer l'accès des agriculteurs pauvres au marché;

c) Promouvoir au niveau régional des normes et un système de certification et d'étiquetage qui soient conformes aux normes internationales et reconnus par les pays de la région.

44. Pour réaliser ses objectifs, l'alliance mènerait les activités suivantes: échanges d'information, inventaire, analyse et diffusion des bonnes pratiques et organisation de programmes d'échange et de formation.

VIII. RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ RURALE

45. Le Groupe d'experts sur le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale s'est réuni en mai 2005 pour définir les questions émergentes en matière de réduction de la pauvreté rurale et de développement rural et fournir à la CESAP des indications pour ses activités futures. Les résultats de la réunion et plusieurs analyses faites par la Division formeront la matière d'une publication de la CESAP sur les questions émergentes dans le domaine de la pauvreté rurale, à paraître prochainement. On trouvera ci-après un résumé des questions traitées par le Groupe d'experts.

A. Recherche

46. Il importe de faire des recherches sur la mesure de la pauvreté rurale pour comprendre l'évolution «réelle» de la société et de l'économie rurales. Ces recherches devraient porter sur l'agriculture, ainsi que l'emploi, la consommation, l'alimentation et la démographie. La CESAP devrait encourager la publication de cartes de la pauvreté pour chaque pays de la région, qui tiennent compte des paramètres suivants: zone géographique, sexe et zone urbaine ou rurale.

47. Il faut aussi étudier l'évolution de la pauvreté rurale et l'impact des programmes et politiques de réduction de la pauvreté rurale et de développement rural, et les liens entre bonne gouvernance, croissance économique et réduction de la pauvreté rurale, ainsi que définir ce qu'est la croissance économique favorable aux pauvres du point de vue des ruraux.

B. Gestion du savoir

48. La réduction de la pauvreté rurale nécessitant une approche globale et les pays pouvant apprendre les uns des autres, il convient de rassembler au sein de quelques réseaux régionaux performants les organisations concernées. Il importe tout autant de construire des synergies entre institutions et organisations régionales.

49. Pour formuler des modèles alternatifs de réduction de la pauvreté et pour échanger des pratiques, bonnes ou mauvaises, il faut qu'existent des réseaux régionaux et sous-régionaux ainsi qu'un dialogue entre les parties prenantes. La CESAP devrait renforcer son rôle de rassembleur des décideurs, experts et organismes de développement et représenter un espace indépendant de dialogue sur les questions de fond liées au développement rural et à la réduction de la pauvreté rurale aux niveaux régional et sous-régional. En se fondant sur les résultats de ces dialogues de fond, la CESAP pourrait promouvoir des accords thématiques de collaboration entre les Nations Unies et les parties prenantes des pays participants, que les organismes donateurs seraient prêts à appuyer financièrement et techniquement.

50. Il importe enfin de gérer les savoirs locaux pour autonomiser les ruraux pauvres et faire des institutions qui s'occupent de développement rural des organisations «d'apprentissage» capables d'intégrer les capacités et les savoirs locaux dans leur processus de formulation et d'exécution des politiques.

C. Questions de fond

51. Même si la population rurale est de plus en plus tributaire de l'emploi non agricole rural et urbain pour compléter ses revenus, la diversification des cultures et les activités de transformation à valeur ajoutée représentent encore un grand potentiel de formation de revenu pour le secteur rural. Par ailleurs, la question de l'égalité entre hommes et femmes requiert une attention urgente, notamment sur le plan de l'éducation pour les femmes (fût-ce par des formations courtes) et du microcrédit.

52. Il conviendrait de réintroduire les coopératives rurales de petits agriculteurs pour leur ouvrir l'accès au crédit, aux marchés et aux investissements. Toutefois, cela suppose un cadre propice: lois claires, réglementation simplifiée et renforcement des capacités entrepreneuriales.

53. Le rôle du secteur privé dans le développement rural et la commercialisation de la biodiversité pourrait être exploré plus avant. Compte tenu de la mondialisation croissante, les petits agriculteurs et les autres ruraux pauvres doivent devenir plus compétitifs.

54. Le renforcement des capacités au niveau local (administrations locales, communautés, responsables locaux) est essentiel si l'on veut décentraliser et déléguer le pouvoir et consulter au niveau local. Les conseils municipaux et le rôle des femmes dans ces conseils peuvent être renforcés. L'introduction de la bonne gouvernance au niveau local, y compris pour ce qui est de l'ordre public et de l'obligation de rendre des comptes, est essentielle. Les pouvoirs locaux doivent jouer un rôle majeur dans le développement rural écologiquement durable. L'enregistrement des biens fonciers et la transparence dans l'octroi des titres fonciers sont essentiels pour la réduction de pauvreté rurale. Enfin, il faut renforcer les capacités locales en matière d'administration foncière et d'aménagement du territoire.

55. Le Comité est invité à examiner les questions et activités décrites dans le présent document et à fournir des indications supplémentaires quant aux besoins des pays membres ainsi qu'aux mesures ou stratégies à adopter en vue de la réduction de la pauvreté. Le Comité pourrait plus particulièrement faire des suggestions concernant les pratiques bonnes et innovantes qui existent dans la région et qui pourraient être partagées, amplifiées ou reproduites dans d'autres pays membres.

- - - - -